



CDEN du 23 juin 2023 Compte-rendu de la FSU

Lecture des déclarations : [voir déclaration de la FSU](#). La FSU déplore en préambule la tenue simultanée de deux instances, CSAA et CDEN.

1. **Procès-verbal du 22-02-2023**,

Vote POUR à l'unanimité.

2. **Resectorisation des communes composant le secteur du Collège de St-Amant-Roche-Savine**

Ce collège a fermé, le conseil départemental a resectorisé les communes rattachées à ce collège.

Les élèves iront soit à Cunlhat, soit à Ambert.

Mme Burias (conseillère départementale) rappelle que le travail de concertation a été bien mené.

3. **Règlement des transports scolaires 2023-2024 de l'agglomération d'Issoire.**

Cela concerne 88 communes. Le nouveau règlement des élus pour la prochaine rentrée, permet que toutes les demandes soient considérées et ne limite plus à la restriction de deux élèves minimum afin que l'arrêt de bus soit possible.

La FSU 63 se félicite qu'un accord soit possible afin de permettre à tous les élèves d'être usagers des transports, même dans les communes rurales.

Vote à l'unanimité POUR.

4. **Renouvellement du temps scolaire pour la rentrée.**

11,5% d'école sur 4,5 jours, ce qui représente 10 000 élèves environ sur le Puy de Dôme.

40 000 élèves sont en école à 4 jours sur le département du Puy-de-Dôme.

Nationalement les chiffres sont similaires.

Le chiffre baisse de presque 5% concernant le nombre d'élèves à 4,5 jours. Le schéma de fonctionnement à 4,5 jours devient donc une exception.

Les nouvelles communes à 4 jours à la rentrée 2023 :

- Aubière
- Brousse élémentaire
- Peschadoires
- St Jean-des-Ollières
- Sugères
- St-Clément-de-Régnat

La FSU-SNUipp 63 vous accompagne sur les questions de rythmes scolaires, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour notre organisation syndicale, cette question des rythmes doit être un choix National, nous sommes attachés à un cadrage National. Nous nous sommes abstenus lors de ce vote car de nombreux enseignants et élèves ne peuvent bénéficier d'un rythme scolaire à 4j. Actuellement ce sont les Maires des communes qui en sont décisionnaires et ce sont donc des choix politiques qui cadrent les rythmes.

5. Désignation des DDEN

De nouveaux noms ont été proposés. Ils ont été validés par le DASEN.

6. Organisation des enseignements dans les classes de sixième au collège à la rentrée 2023.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'aide d'un power-point, présente et explique la nouvelle organisation de la sixième, avec 1h d'enseignement qui s'impose à tous. Elle est obligatoire pour tous les élèves, car elle fait partie des 26h d'enseignement.

L'organisation s'appuie sur le volontariat des PE.

Actuellement, sur 3 200 enseignantes et enseignants du premier degré, seule une centaine de personnes se porte volontaire.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie estime à 500 PE les besoins, afin que le pacte puisse être organisé dans de bonnes conditions.

Selon lui, l'enjeu majeur est la mise en place des conditions de réussite pour tous, d'installer la réussite au cœur du collège, ce qui est une ambition très forte.

Cette heure sera, soit du soutien, soit de l'approfondissement en français ou en mathématiques.

« L'objectif est donc la réussite et le principe de flexibilité. L'élève ne doit pas être enfermé dans un atelier de soutien toute l'année. Les compétences travaillées doivent être ciblées et cette organisation s'apparente aux projets personnalisés de réussite. »

Mme Amy, adjointe de l'inspecteur d'Académie, rappelle les enjeux du cycle 3, qui relie les CM1 et le CM2 encore plus fortement à cette nouvelle sixième. Le fait que des PE puissent participer, permettra de « renforcer une culture commune des enseignantes et enseignants et de resserrer les liens du cycle 3. »

La FSU 63 rappelle que toutes les OS ont quitté le CSA-MEN afin de montrer leur désaccord à l'égard du Pacte. Nous rappelons que cette nouvelle 6^{ème} ne correspond en rien à « une ambition forte pour le collège » contrairement à ce que déclare Monsieur le DASEN, il reconnaît d'ailleurs lui-même qu'elle ne repose que sur le volontariat des collègues. Nous demandons que les enseignantes et enseignants soient rémunérés à la hauteur de toutes leurs missions déjà effectuées, que les classes soient moins chargées (22 élèves partout maximum), que les Rased soient développés mais aussi que des aides efficaces soient proposées afin que l'inclusion scolaire soit réussie. Ce Pacte pose la question de l'égalité des chances pour nos élèves.

Nous avons acté positivement l'ouverture de 2 divisions supplémentaires par rapport au projet initial au collège de la Tour d'Auvergne, une classe de 4^{ème} et une de 6^{ème} au collège Marc Bloch de Cournon conformément à nos demandes.

Nous avons relayé la demande de création d'un poste de CPE à temps complet au collège de Saint Germain l'Herm, formulée par la Fcpe, la situation décrite s'avérant préoccupante, le nombre d'élèves et la présence d'un internat d'excellence justifiant pleinement une dotation à hauteur des besoins.

Les élu-es FSU au CDEN : Isabelle ROUSSY, Philippe LEYRAT, Fabien CLAVEAU

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN